

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 13 DECEMBRE 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Patricia Cardona, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Elisabeth Rothmund.

**Collège BIATSS** : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

**Collège étudiants** : Lola Lefèvre, Léo Simonet

**Collège personnalités extérieures** : Frédéric Henry

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Bellance, Karine Chambefort.

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Nadia Duchêne, Yolaine Parisot, Sylvie Toscer-Angot, Stéphanie Wojcik, Claire Sotinel.

\*\*\*

### **1. Approbation des PV du conseil du 15 novembre 2018**

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 15 novembre 2018 est mis au vote.

***Le procès-verbal du 15 novembre est adopté à l'unanimité.***

### **2. Actualités**

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil du projet d'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers non communautaires. Elle précise que les étudiants se mobilisent contre ce dispositif. Il est proposé au conseil de reprendre la lettre de l'équipe présidentielle de l'Université.

***Ce texte est adopté à l'unanimité.***

Un message concernant la fin potentielle de la labellisation des EA a été transmis aux directeurs de composantes. Il en est fait lecture. Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'il n'y aura pas de changement majeur dans le fonctionnement quotidien – le statut disparaît mais non les laboratoires eux-mêmes qui auront le statut d'unités de recherche propre -. Cela exclurait à l'avenir toute possibilité de labellisation CNRS (quelques EA ont pu l'obtenir) et donc d'accueillir des chercheurs de cet organisme.

Après quelques échanges, le conseil souhaiterait que la vice-présidence de la Commission Recherche prenne position sur ce texte.

Les élections au conseil de gestion auront lieu le 18 décembre prochain dans le bureau i3-208 pour le CMC et au bureau 17 pour Sénart. Deux candidates se présentent : Yolaine Parisot du département de Lettres en rang A, Stéphanie Wojcik du département de Communication en rang B. Les inscriptions sur liste électorale sont désormais closes, mais une rectification est possible en cas d'erreur jusqu'au moment du scrutin.

Le vote par procuration est possible. Un mandataire ne peut porter que deux procurations et doit appartenir au même collège que le mandant. Le mandant doit remplir en personne un formulaire de procuration, muni de sa carte professionnelle ou la copie de sa pièce d'identité auprès de Karine Bellance (ou Pascale Millot à Sénart) avant lundi 17 décembre à midi. Aucune procuration ne pourra être établie après cette date.

L'appel à projet de transformation pédagogique a été reçu. Le cadrage, comme les années précédentes, limite le nombre de projets par composante. L'UFR dépose habituellement des transversaux. Les propositions sont les suivantes :

- « L de la nuit »
- « Mieux réussir en L1 » pour pallier l'abandon des modules de renforcement et proposer aux étudiants entrant en L1 des tests de façon à mieux les orienter.

Le département d'Anglais a obtenu un financement IDEA pour développer dans le cadre de la licence 3 de nouvelles modalités pédagogiques fondées sur le travail collectif entre étudiants. L'expérimentation aura lieu sur 2 années consécutives 2019 et 2020.

Il est indiqué que l'équipe présidentielle souhaite rencontrer les membres du Conseil. Par ailleurs, il est signalé que la plupart des élus (mais non la totalité) a reçu un courriel émanant de la présidence peu de temps avant le début de ce conseil. Précédemment, un message a été envoyé via le cabinet de la présidence à l'ensemble des collègues du département d'Histoire par la vice-présidente du conseil d'administration. Ces deux courriels ont pour objet le budget 2019. Leurs rédacteurs souhaitent faire part aux élus du conseil de gestion directement de documents ou aux collègues historiens d'une possible venue de la vice-présidente du CA au conseil. Pourtant il est précisé d'une part que ces documents sont déjà sur la plateforme du Conseil, qu'ils peuvent faire l'objet de questions ou précisions si les membres du Conseil le souhaitent, d'autre part que l'équipe de direction a rencontré l'assesseur aux moyens de l'université et que de vifs échanges ont eu lieu lors du CODIR sans qu'il soit apporté de réponse claire à la motion du Conseil. Anne-Lise Humain-Lamoure ajoute que notre étonnement au regard de la faible part des financements ORE qui nous parvient a été transmis à Anne-Sophie Barthès, conseillère formation au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Après discussion, les membres du conseil souhaitent une réponse ferme qui manifeste sa confiance à l'équipe de direction, qui pointe un problème de méthode voire de gouvernance de la part de l'équipe présidentielle. Ils souhaitent rappeler comme en 2015 leur attachement aux UFR comme instances élues définies dans le Code de l'éducation et légitimes pour faire entendre des désaccords.

Des discussions portent ensuite sur l'opportunité d'inviter l'équipe présidentielle dans ces conditions. Le conseil souhaite en effet lui présenter l'UFR LLSH, ses atouts autant que ses difficultés et ainsi faire part des besoins nécessaires à son fonctionnement notamment dans la perspective du renouvellement du modèle économique de l'Université discuté cette année. Pour faire suite à la demande de la présidence de l'université adressée à l'ensemble des composantes, le conseil de l'UFR LLSH souhaite inviter l'équipe présidentielle en dehors des séances déjà prévues dont les ordres du jour seront chargés, en raison notamment de la préparation de l'accréditation de l'offre de formations. Il propose le jeudi 14 février 2019 après-midi.

### **3. Point de bilan Parcoursup et évolutions annoncées pour 2019**

Anne-Lise Humain-Lamoure informe les membres du conseil que les documents suivants sont disponibles sur la plateforme :

- Courbes temporelles de la campagne 2018,
- Effectifs finaux comparés à ceux des quatre années antérieures,
- Deux tableaux concernant les profils des étudiants (académie de passage du bac, type de bac, mention au bac) sur deux ans pour la totalité des L1 et sur quatre ans pour les néoentrants.

Elle attire l'attention des membres du conseil sur les précautions méthodologiques à prendre et les invite à se pencher sur les données à quatre ans permettant de relativiser certains changements qui pourraient être imputés au passage à Parcoursup.

On constate que sur l'ensemble de l'UFR LLSH, il n'y a pas ou peu de changements sur une année de fonctionnement de la plateforme concernant le profil des étudiants, cependant de fortes variations peuvent apparaître selon les formations. Elle invite l'ensemble des formations à se pencher sur ces données.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente le calendrier Parcoursup 2019 :

- Phase principale achevée fin juillet avec le projet d'inscriptions administratives plus nombreuses avant la fermeture estivale des universités,
- Phase complémentaire au fil de l'eau jusqu'en septembre.

Les évolutions prévues pour 2019 sont notamment au plan national un délai de réponse plus court accordé aux candidats, l'anonymisation des dossiers, le renforcement des informations transmis aux candidats avec la mise en place des « étudiants ambassadeurs ». La hiérarchisation des vœux pourtant demandée ne semble pas être remise en place si ce n'est sous la forme d'une réponse automatisée sur un à trois vœux dits « podium ». La principale modification projetée en Ile de France est l'effacement complet des secteurs académiques au profit d'un vaste secteur régional au risque d'une concurrence accrue entre les établissements.

Il a été discuté du dispositif « étudiants ambassadeurs » à mettre en place en commission pédagogie-moyens. Un cadrage de l'établissement a été transmis entre temps. Il est proposé sur ces deux bases : la création d'une adresse générique propres aux LLSH, la mise en place d'une réponse automatique dans un premier temps incitera les lycéens à venir rencontrer les collègues et des étudiants à la Journée Portes Ouvertes du 9 février. Un deuxième message, après la JPO, permettra d'aiguiller les étudiants selon leurs questions soit vers le secrétariat soit vers une équipe d'étudiants pilotes, rémunérée sur l'enveloppe heures étudiantes, et rassemblée dans une salle sur des créneaux définis pour une dizaine de jours voire 15 en fonction des mails reçus.

Le dialogue de gestion entre l'Université et le Rectorat est achevé. Les capacités d'accueil ne seront pas augmentées, mais il est nécessaire de prendre en compte la fermeture de certains parcours comme le LEA à l'Université de Paris 13. D'autre part, les faibles effectifs des doubles licences ont été à nouveau soulignés.

Graciela Villanueva demande s'il est possible de baisser les capacités d'accueil des Doubles Licences (DL) et de faire connaître les DL directement dans les établissements. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que l'équipe de direction a déjà argumenté plusieurs années en ce sens en vain. Il faudrait mener une réflexion sur l'attractivité des formations, leur communication. Elle répond aussi qu'il faudrait réfléchir à des formations alternatives au cas où ces DL soient supprimées par le Rectorat. La proposition d'une classe préparatoire interne à l'UFR LLSH (CUPGE) va dans ce sens et permettrait de diversifier les DL qu'on peut délivrer.

Claire Sotinel précise que les DL doivent évoluer d'une manière ou d'une autre. Les difficultés recensées montrent que le public est différent. Une réflexion sur la suppression des DL peut être menée pour faire autre chose, mais pas pour faire une classe préparatoire à l'université.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'une CUPGE n'est pas une CPGE.

Sylvie Toscer-Angot indique que la DL allemand/anglais est trop lourde pour les étudiants.

Graciela Villanueva demande si certaines DL comptent plus d'étudiants que d'autres. Il lui est répondu que les DL Histoire Géographie et Histoire Anglais ont le plus d'étudiants.

Enfin, Anne-Lise Humain-Lamoure précise que l'affichage de nos formations sur Parcoursup par mention (et non plus en portail) a été obtenu avec l'appui de l'établissement, directement auprès du Ministère

Une discussion s'ensuit sur l'affichage des formations et plus précisément des parcours sur Parcoursup. Il est répondu que celui-ci est très fortement contraint.

#### 4. Vote d'étape sur l'accréditation des formations

Ce point a été vu longuement en commission pédagogie-moyens sur la base d'un tableau détaillant les heures équivalent TD des différentes formations disciplinaires et des cours mutualisés. Anne-Lise Humain-Lamoure en résume les points principaux et les conséquences sur lesquelles le conseil doit prendre position avant de continuer le travail sur l'accréditation. Par rapport au document présenté lors de la commission, des erreurs ont été relevées et seront corrigées, mais l'ordre de grandeur pour le raisonnement reste identique.

Le total des heures enseignements et du RNA représente environ 47 000 HETD (heures équivalent TD). Le potentiel net d'enseignement (obligations statutaires cumulées des collègues moins, les modulations, les congés non compensés, le RNA sur service, etc.) s'élève à 27 000 HETD. Il reste environ 20 000 HETD à financer sur le budget de l'UFR LLSH. Le budget initial 2019 comme en 2018 ne le permet plus, si on reste à coût constant. En effet, en 2018, la fermeture de la CPGE, d'une partie des heures du master communication en FC ainsi que l'apport d'un emploi contractuel et des financements loi ORE ont permis le maintien à l'équilibre du budget de l'UFR. Cette année, le financement de la loi ORE est amputé par établissement et l'on constate une petite baisse des ressources propres de l'UFR LLSH. L'équilibre budgétaire de l'UFR est donc fragile. Le choix fait récemment de minorer la masse salariale présente le risque d'entraîner un déficit chronique, qui amènerait à un gel des postes et/ou un plan d'économie.

La suppression des modules « oui si » (économie de 400 HETD) ont déjà été actés. On peut envisager de plafonner la création de groupes par exemple ou d'augmenter les ressources propres des formations (FC, FA, convention, expertise, TA).. Mais celles-ci sont l'objet de réformes actuellement. Des « rallonges » et des promesses de financement supplémentaires ont été faites par le Président, mais cela resta à voir en termes d'engagements pluriannuels et sur un chiffre exact.

Trois options sont proposées :

- Maquettes à coût descendant. A ce propos, un membre du conseil propose de réduire les cours à 12 semaines. Il est répondu que cela réduit aussi le nombre d'heures étudiants, de plus beaucoup de formations en licence sont déjà en dessous de 1 500h présentiellees.
- Maquettes à coût constant sans les heures CPGE
- Maquettes à coût constant avec les heures CPGE – coût constant il y a deux ans, mais à la condition d'augmenter nos ressources propres.

Une question est posée concernant le master communication en FC

Le master communication ne pourra être remplacé que par des heures autofinancées comme cela aurait dû être le cas du master avant sa fermeture. Un projet de DU semble aller dans ce sens.

Graciela Villanueva précise que d'autres établissements ont des licences à 1 200h, c'est le cas pour les Universités de Poitiers et de Mulhouse.

Après discussions, le Conseil s'accorde sur la proposition suivante : maquette à coût constant sans les heures CPGE. Si de nouvelles marges de manœuvre étaient trouvées (redéfinition du modèle économique de l'établissement, engagement pluriannuel de la présidence, financements PULSE), la proposition pourrait être revue.

***La proposition est adoptée à l'unanimité.***

Jean-Marc Leblanc présente le cadrage de l'Université, commenté plus longuement en commission pédagogie-moyens. Le document a été mis sur la plate-forme. Jean-Marc Leblanc précise que le statut de ce texte n'est pas clair et qu'il est difficile de discerner ce qui relève des recommandations de l'UPEC, de la DGESIP ou des arrêtés licence, diplômes nationaux. Ce document n'a pas été discuté lors des conseils centraux, ni voté. Une demande de réunion sera transmise à la VP CFVU pour répondre à un certain nombre de questions.

Le conseil doit se positionner en fonction des recommandations du cadrage qui pour certaines sont déjà appliquées dans les maquettes ou qui peuvent s'adapter. Il est proposé que l'architecture du portail L1 et des licences de la Faculté ne soit pas modifiée en profondeur afin de maintenir l'équilibre des Ects entre les enseignements transversaux, disciplinaires et langues vivantes.

Les blocs de compétences (p.3 du document) peuvent correspondre aux intitulés d'UE. L'expérience professionnelle est obligatoire en licence professionnelle et en master (p.5). Des éclaircissements sont à demander sur ce point, un mémoire ou une expérience dans une équipe de recherche pourrait convenir.

Les enseignements sont présentés sous forme d'UE, sur une base de 6, éventuellement 3 Ects. Un doute subsiste quant à la possibilité d'utiliser des multiples de 3, et donc de mettre en place une gradation. Dans certaines formations par exemple pour les stages, 3 ou 6 Ects paraissent insuffisants. Par ailleurs il n'est pas fait mention de la possibilité de subdiviser ces UE en ECUE. Si la modélisation se fait uniquement sur la base d'UE à 3 ou 6 Ects, cela implique de multiplier ces UE, ce qui pourra être source de difficulté au moment de la modélisation.

En ce qui concerne le principe de compensation, l'établissement n'a pas encore fourni d'informations précises. La proposition évoquée en commission serait la suivante : maintien de la compensation à tous les niveaux (UE, Semestres) car l'arrêté permet ce choix

Les étudiants de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle sont sensibilisés à la recherche et les formations de l'UFR sont adossées à des équipes de recherche. Les enseignements comprennent une formation aux méthodologies de la recherche dès la licence. La méthodologie du travail universitaire répond parfaitement à ce critère.

Le socle commun de compétences, les contrats pédagogiques ainsi que la période de césure sont déjà mis en place au sein de l'UFR LLSH.

Les recommandations qui posent problèmes et qui nécessiteront de mener une réflexion sont la certification, les effectifs en licence et, en master, la mutualisation des enseignements.

Les lettres d'intention ont été transmises et étudiées par la direction de l'UFR. Des rendez-vous avec les directions de départements seront proposés.

En ce qui concerne l'architecture du L1, une organisation en 3 blocs est proposée : disciplinaire, ouverture disciplinaire, méthodologie. Les intitulés seront à définir plus tard. Les blocs 2, le TICE en L1 et L2 sont maintenus. Le bloc disciplinaire en L1 passe au S1 de 4h30 à 6h, la MTU et l'expression française de 2h à 1h30. Néanmoins il faut vérifier la faisabilité à coût constant de cette proposition. Elle sera donc présentée en détail à la prochaine commission pédagogie-moyens au mois de janvier 2019.

Les documents AOF seront à remettre pour fin janvier 2019.

## **5. Vote de crédits pédagogiques pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres 2018-2019**

Myriam Baron rappelle le cadrage et présente les demandes de crédits pédagogiques des départements de Communication, Géographie, Histoire et Lettres. Toutes respectent les éléments figurant dans la lettre de cadrage. Néanmoins, certaines données manquent concernant la demande du département d'Histoire. L'accès au centre Pompidou est gratuit pour les étudiants âgés de 18/25 ans. La proposition est faite de voter cette demande et si les fonds ne sont pas utilisés, ils retourneront dans le pot commun à partir du mois de mars.

***Les crédits pédagogiques pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres 2018-2019 sont adoptées à l'unanimité.***

## **6. Vote des tarifs de formation continue**

Les tarifs de formation continue n'ont pas été modifiés car des annonces ont été faites dans le cadre de loi Avenir professionnel qui pourraient amener l'UFR à redéfinir ces tarifs très rapidement. Le vote est donc sans objet.

## **7. Information sur l'utilisation de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)**

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que les documents concernant l'utilisation de la CVEC ont été déposés sur la plateforme. Cette répartition a déjà été discutée en CFVU et il ne nous appartient pas de la modifier. L'objectif de cette présentation est d'informer le conseil sur les fonds très importants auxquels peuvent prétendre les étudiants. La CVEC ne peut servir à de la formation, uniquement à la vie étudiante. Cependant, les étudiants peuvent déposer des demandes de financement d'action y compris pédagogiques dans le cadre du Fond aux solidarités étudiantes (FSDIE). Le cadrage et un dossier ont été déposés sur la plateforme. Il est rappelé que le FSDIE ne prend pas en charge les frais d'hébergement, de transport, mais peut contribuer à financer des projets tutorés et l'organisation de forum par exemple.

Une billetterie a été ouverte mais il est nécessaire de préciser que l'établissement est responsable des étudiants ainsi financés : un ordre de mission et un accompagnement en dehors des cours sont obligatoires.

## **Questions diverses**

Léo Simonet demande le nom des suppléants de la liste UNEF aux dernières élections.

Il est répondu que cette liste ne comportait pas de suppléants mais que les noms des suivants de liste peuvent être communiqués sur demande adressée à la responsable administrative, après vérification de l'inscription administrative de ces candidats dans l'établissement en 2018-2019 pour qu'ils puissent le cas échéant siéger.